



Réservé à l'usage des médias  
Ceci n'est pas un document officiel

## COMMUNIQUÉ<sup>1</sup>

### La Convention sur la diversité biologique et le Fonds pour l'environnement mondial s'associent pour faire progresser les résultats de Nagoya au niveau régional

**Montréal, 22 février 2011:** Les points focaux de la région de l'Afrique centrale pour la Convention sur la diversité biologique ainsi que ceux de son bras financier, le Fonds pour l'environnement mondial, ont ensemble assisté à un atelier régional sur la biodiversité et le financement, tenu à Kinshasa en collaboration avec le Programme d'appui au pays du FEM, le 17 et 18 février 2011, immédiatement après l'Atelier pour la région centrafricaine élargie du FEM (*GEF Central Africa Region Expanded Constituency Workshop*). Pour une première fois à cette occasion, les points focaux nationaux en charge des négociations et du développement de politiques rencontraient les responsables de la mise en œuvre du financement lors d'un atelier régional spécialement destiné aux points focaux du FEM et de la CDB.

« C'est la première fois que le Secrétariat de la Convention organise une réunion conjointe avec le Secrétariat du FEM, tous deux démontrant leur engagement à renforcer leur collaboration pour l'initiative «L'ONU unie pour la biodiversité» pour la mise en œuvre du Pacte de Nagoya pour la biodiversité (*Nagoya Biodiversity Compact*), comme convenu lors de la retraite de haut niveau des hauts fonctionnaires des deux institutions qui s'est tenue à Montréal plus tôt cette année. », a déclaré Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.

L'atelier représentait aussi une première occasion pour les pays d'Afrique central d'analyser les implications nationales et régionales des résultats de la dixième Conférence des Parties tenue en octobre 2010 à Nagoya au Japon. Les participants ont exprimé leur forte volonté à travailler pour l'entrée en vigueur rapide du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ainsi que pour la mise à jour rapide de leurs stratégies et plans d'action nationaux en relation au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, également connu sous le nom d'Objectifs d'Aichi.

« Les secrétariats du FEM et de la CDB sont des partenaires solides au niveau international. Cet atelier régional sur la biodiversité et le financement impliquant leur point focal national respectif démontrent que les deux secrétariats peuvent aussi travailler ensemble de façon efficace au niveau régional. Ce dernier développement sert de pont entre les priorités mondiales de la biodiversité et l'appropriation de l'investissement du FEM par les pays. », a déclaré Mme Monique Barbut, directrice générale et présidente du FEM, qui a récemment approuvé un projet de l'ordre de 1 million de dollars en soutien aux pays éligibles au sein du FEM pour l'accélération du processus de ratification et d'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya.

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Les participants à l'atelier régional ont observé que les 20 grands objectifs du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 sont ambitieux, en substance, de portée globale, mais toujours réalisables en proportion de l'engagement fort de la région à soutenir les avantages de la biodiversité mondiale et avec l'aide de ressources financières et d'assistance technique suffisantes. Ils ont fortement recommandé que le Secrétaire général des Nations Unies établisse un groupe consultatif de haut niveau sur le financement pour la biodiversité et les services écosystémiques, en s'appuyant sur le modèle du groupe similaire sur le financement relatif aux changements climatiques, prévoyant la remise d'un rapport préparé à temps pour son examen par la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en Inde en octobre 2012.

Les participants ont également évoqué la nécessité de solutions financières innovantes, par exemple, l'exploration d'un fonds pour la restauration des écosystèmes en soutien à la réalisation de l'objectif quantitatif 15 du Plan stratégique.

-----